

Rapport national du SDG 16

Ce document met à disposition quelques résultats consolidés du rapport national 2018-2020 sur la mise en œuvre des SDG – plus spécifiquement sur le SDG 16 – comme ceux-ci pourraient servir pour le présent rapport. Cependant, ces résultats ne sont pas exhaustifs ni correspondent à une traduction officielle.

Appréciation générale: Dans le domaine de la promotion de sociétés pacifiques et inclusives, la Suisse contribue à la réalisation des objectifs, notamment au niveau international, par le biais de diverses mesures. Que ce soit dans le cadre de la mise en œuvre des engagements internationaux (par exemple, la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant) ou dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre conjointes de normes et d'une coopération internationale (par exemple, dans le domaine du recouvrement et du retour des fonds corrompus dans le cycle économique légitime).

Dans son rôle traditionnel d'État neutre et de médiateur, la Suisse s'engage activement dans des activités de médiation dans divers domaines : par exemple, dans la prévention de la violence dans le cadre d'élections (par exemple, les élections parlementaires au Myanmar en 2020) en favorisant des dialogues politiques débouchant sur des codes de conduite pour les partis politiques et les candidats. Le fort engagement de la Suisse dans des domaines tels que la consolidation de la paix, la protection des civils dans les conflits armés, le déminage humanitaire et la prévention des atrocités et de l'extrémisme violent contribue également à la prévention de la violence.

La promotion du dialogue, de l'État de droit et du respect des droits de l'homme et du droit humanitaire international a également permis de renforcer les processus de paix et la confiance de la population dans les institutions, et de mieux protéger les civils dans les conflits armés.

Dans le domaine de la justice, et en particulier dans ce contexte de l'accès à la justice pour tous, ainsi que dans le domaine des institutions fortes, la Suisse soutient les objectifs en participant à divers projets, comme dans le cadre de *Dealing with the Past*, où elle sert de "refuge" aux archives sur les violations flagrantes des droits de l'homme et du droit humanitaire international par d'autres pays.

Avances: Dans le domaine de la promotion de sociétés pacifiques et inclusives, plusieurs des engagements de la Suisse montrent des signes de progrès ou commencent à porter leurs fruits : par exemple, la sécurité des communautés touchées par les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions et les restes explosifs de guerre a été renforcée par le nettoyage des zones contaminées, l'éducation aux risques et l'assistance aux victimes. En promouvant le dialogue, l'État de droit et le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire international, les processus de paix et la confiance des populations dans les institutions ont également été renforcés, et les civils dans les conflits armés ont été mieux protégés.

Défis généraux: Au niveau international, l'objectif de promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives est confronté à divers défis. La réalisation de ces objectifs dépend souvent de facteurs externes qui ne peuvent être contrôlés directement, comme la situation politique instable de certains pays ou la pandémie actuelle de COVID, qui exacerbe encore les inégalités sociales et économiques et accroît ainsi le risque de radicalisation et de violence. En outre, les conflits armés sont actuellement en recrudescence, durent plus longtemps et impliquent un nombre croissant de parties. Cela rend la recherche de solutions plus complexe. En outre, il s'agit de problèmes internationaux qui ne peuvent généralement pas être résolus par un seul État. Il en résulte régulièrement un niveau élevé de coordination et, dans certains cas, certains pays n'ont pas la volonté politique ou les capacités nécessaires pour traiter efficacement les problèmes, comme dans la lutte contre les flux financiers et d'armes illégaux.

Dans le domaine de la justice et des institutions fortes, où la Suisse est déjà bien positionnée au niveau national, des défis spécifiques se posent surtout dans certains domaines: les projets manquent de soutien, surtout lorsqu'ils impliquent des processus complexes et coûteux, qui sont aussi politiquement sensibles.

Au niveau mondial, la Suisse soutient divers processus multilatéraux de consolidation de la paix, de désarmement et de réduction de la violence en mettant l'accent sur les aspects liés au genre. Par son soutien aux trois centres de Genève, la Suisse encourage le dialogue et les compétences dans le domaine de la sécurité et contribue ainsi à la prévention de la violence et à la responsabilisation au niveau national. La Suisse encourage la bonne gouvernance et les institutions fortes en soutenant les réformes de décentralisation dans les pays partenaires et en conseillant les autorités locales sur la manière de fournir des services axés sur les besoins par le biais de processus politiques inclusifs et

participatifs. La Suisse renforce la démocratie locale en encourageant les processus décisionnels participatifs. À cette fin, elle collabore avec les autorités locales et la société civile.

Objectif 16.1 : Réduire de manière significative toutes les formes de violence et la mortalité liée à la violence partout dans le monde

Appréciation générale: les mesures prises contribuent spécifiquement à un ordre international plus pacifique et plus juste, à la prévention et à la gestion des crises, des conflits armés, des catastrophes et de la fragilité, ainsi qu'à la protection des civils et à la protection et au respect des droits de l'homme.

Mesures :

Dans le cadre de programmes de coopération internationale bilatérale à long terme, la Suisse contribue à la prévention de la violence et de l'extrémisme violent dans ses pays partenaires en renforçant la capacité et la responsabilité des acteurs étatiques dans les secteurs de la sécurité et de la justice et en les soutenant dans la formulation et la mise en œuvre de politiques publiques visant à endiguer la violence et l'extrémisme violent. En Tunisie, la Direction du développement et de la coopération (DDC) met en œuvre [un tel projet](#) en collaboration avec le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF) de Genève et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

En 2000, la Suisse a créé le Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF), troisième des Centres de Genève, aux côtés du Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG) et du Centre de politique de sécurité de Genève (GSCP). Le DCAF promeut l'efficacité et la bonne gouvernance dans un secteur public particulièrement sensible sur le plan politique, le secteur de la sécurité, contribuant ainsi à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix et au développement durable, conformément à l'article 2 de la Constitution fédérale. Le DCAF travaille avec tous les acteurs de la sécurité (y compris les forces armées, la police, la justice pénale et les forces de l'ordre, les gardes-frontières, les services de renseignement et les ministères concernés) et conseille les gouvernements sur la stabilisation et l'ancrage de leurs organisations de sécurité conformément aux principes des droits de l'homme internationalement reconnus.

Gestion de programmes sensible aux conflits : depuis 2015, la Suisse intègre la 'Gestion de programmes sensible aux conflits' (Conflict-Sensitive Programme Management – CSPM) de manière systématique dans les opérations de sa coopération internationale pour contribuer à la promotion de sociétés pacifiques, justes et inclusives ainsi que pour œuvrer à la prévention et à la transformation des conflits et de la violence. Cette approche inclut des actions et des initiatives qui visent à réduire et prévenir les causes structurelles des conflits, tout en renforçant la confiance et le dialogue entre les acteurs de la société impliqués dans le développement. Cette approche s'attache à réduire les causes d'injustices, d'inégalités, de tensions sociales et de conflits pour soutenir les conditions nécessaires pour une paix durable.

La Suisse prend des initiatives diplomatiques et autres pour améliorer le respect du droit international humanitaire par toutes les parties au conflit, dans le cadre du dialogue avec les Etats ou dans le cadre des organisations multilatérales. Elle prône le respect du cadre juridique, la protection de la population civile et l'amélioration des conditions cadres de l'engagement humanitaire.

La Suisse lance et soutient des initiatives, notamment dans les domaines de la protection des civils, des déplacements forcés, de l'accès humanitaire et de l'impact du contre-terrorisme et des sanctions sur les engagements humanitaires. Elle a également encouragé les dialogues sur la mise en œuvre du droit humanitaire international, les enfants soldats et le traitement du passé.

L'engagement de la Suisse, à la fois dans le domaine multilatéral et dans les contextes affectés, en faveur du désarmement, et plus particulièrement dans (a) l'action contre les mines, (b) la lutte contre le commerce illicite et l'utilisation abusive des armes légères et de petit calibre, ainsi que dans la gestion sûre et sécurisée des munitions, contribue à réduire l'impact de la violence armée et à protéger les civils. La Suisse accorde une attention particulière aux aspects liés au genre (lien avec 16.4).

La Suisse amène les parties au conflit à la table des négociations, les accompagne et leur apporte son expertise. Dans ce cadre, la Suisse a préparé et accompagné plus d'une dizaine de processus de paix, notamment en Syrie, en Colombie et au Mozambique.

La Suisse soutient (politiquement et financièrement) un dialogue global sur la réduction de la violence qui a l'ambition d'aider à "réduire de moitié toutes les formes de violence jusqu'à 2030". Ce processus va

durer jusqu'à la fin de l'Agenda 2030 et veut aider à lancer et maintenir un engagement politique de haut niveau pour la mise en œuvre de mesures de réduction de la violence. Dans ce dialogue la Suisse va apporter ses expériences internationales et nationales ([pathfinders](#) lien avec 16.2/ et 16.4)

Avances:

La Suisse a contribué à augmenter la sécurité des communautés affectées par les mines anti-personnel, les restes d'armes à sous-munitions et les restes explosifs de guerre, ainsi qu'à promouvoir l'accès aux ressources et services (p.ex. en Colombie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Cambodge, Kosovo, Syrie, Myanmar ou Sri Lanka), à travers des activités de nettoyage des zones contaminées, l'éducation aux risques, l'assistance aux victimes et le déploiement d'experts.

En 2020 et dans la 1ère moitié de 2021, la Suisse a assuré la présidence de la 2ème Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions. Dans cette capacité elle a promu l'universalisation de la Convention et ses normes, et élaboré un Plan d'action 2021-2025 ambitieux et mesurable

En 2020 et 2021, la Suisse a participé aux négociations d'une déclaration politique portant sur la protection des civils dans les situations de guerre urbaine promouvant le respect et la mise en œuvre du droit international humanitaire.

La Suisse a contribué à la mise en œuvre et au développement de conventions internationales, de normes et d'approches éprouvées en matière de contrôle des armes légères et de gestion sûre et sécurisée des munitions (par exemple dans le cadre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe OSCE) et a soutenu le développement des capacités nationales des États partenaires, financièrement, matériellement et par le biais d'une expertise technique (par exemple en Bosnie-Herzégovine) (lien avec 16.4).

Défis :

Deux défis majeurs subsistent dans la thématique du déplacement forcé : la coordination onusienne qui peut être renforcée et la volonté politique des États affectés de prendre des mesures adéquates pour répondre au déplacement interne. Ces deux défis devraient être abordés dans les recommandations du panel de haut niveau du Secrétaire générale de l'ONU sur le déplacement interne en 2021.

Nombreux conflits récents ont eu lieu dans des contextes urbains. Cela pose un nombre de défis pour le retour à la paix, le retour des populations déplacés, mais aussi pour les activités de dépollution, comme par exemple la nécessité d'adopter de nouveaux standards et modalités d'opérations.

Au cours des dernières années une augmentation de l'emploi de mines anti-personnel de nature improvisée a pu être observée. Cela a conduit à une augmentation des victimes.

La gestion sûre et sécurisée des armes et des munitions est régie par des instruments internationaux et régionaux ainsi que par des directives et des normes. La mise en œuvre nationale des instruments existants est parfois difficile en raison de l'insuffisance des connaissances, des compétences, des capacités ou de la volonté politique (lien avec 16.4).

Les conflits armés sont actuellement en recrudescence, durent plus longtemps et impliquent un nombre croissant de parties. Cela rend la recherche de solutions plus complexe.

16.3 : Promouvoir l'État de droit aux niveaux national et international et garantir l'égalité d'accès à la justice pour tous.

Appréciation générale : Avec les mesures prises, la Suisse encourage le développement politique, la recherche fondamentale et la mise en œuvre des aspects pertinents du traitement du passé dans le domaine des archives et de la numérisation. La documentation des violations graves des droits de l'homme et du droit humanitaire international et leur conservation sont fondamentales pour l'accès à la justice. Les mesures prises par la Suisse dans le domaine du traitement du passé suite à des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire contribuent à rétablir l'état de droit et à renforcer la confiance entre la société et l'État ainsi que la cohésion sociale. Cela permet de transformer la dynamique du conflit en une paix durable. Par exemple, en accordant aux victimes des réparations et un accès à la justice, en renforçant la résilience des institutions et en prenant des mesures concrètes, larges et compréhensibles pour éviter que les événements ne se reproduisent. En substance,

les mesures ont donc également un effet préventif. Dans la lutte contre l'impunité, la Suisse contribue par ces mesures au renforcement de la justice pénale internationale et favorise la complémentarité entre les instances nationales et internationales.

Mesures :

La Suisse s'engage à promouvoir l'état de droit et l'accès à la justice pour tous dans le cadre de nombreux programmes bilatéraux de développement. Le portefeuille du secteur de la justice de la coopération suisse au développement comprend la réforme juridique, la réforme du système judiciaire, la promotion de l'accès à la justice pour les groupes vulnérables et discriminés ainsi que la réforme du secteur de la sécurité, qui joue un rôle central dans l'application crédible et transparente de la loi. Lors de la planification et de la mise en œuvre des projets de justice, la coopération internationale Suisse accorde une attention particulière aux problèmes de justice des femmes et des filles.

Exemples actuels:

1. [soutien à la réforme de la justice des mineurs](#): Depuis 2010, le système de justice pour enfants en Bosnie-Herzégovine (BiH) a entrepris un processus de réforme auquel l'UNICEF, la DDC et l'ASDI ont largement contribué. Aujourd'hui, le cadre juridique de la justice des mineurs est conforme aux normes internationales, mais le système de sa mise en œuvre doit encore être renforcé.
2. [Accès à la justice au Tadjikistan](#) : La Suisse accompagnera le gouvernement dans la réalisation d'un système étatique d'assistance juridique gratuite, qui permettra aux personnes vulnérables (pauvres) du Tadjikistan de mieux protéger leurs droits et en particulier de réclamer diverses prestations (par exemple, les pensions, les allocations familiales). Ce système remplacera les services actuels d'aide juridique fournis par les ONG. Un espace de dialogue entre la société civile et les autorités publiques sera également préservé et contribuera à relever d'autres défis juridiques auxquels la population est confrontée.
3. [Projet de réforme du système de registre civil au Tadjikistan](#) : La DDC soutient le Ministère de la Justice dans ses efforts pour remplacer le système d'état civil sur papier par un système d'état civil électronique plus efficace. Ce nouveau système et les activités de sensibilisation prévues aideront les gens à travers le pays à obtenir leurs documents vitaux plus rapidement et de meilleure qualité auprès des bureaux de l'état civil ; cela les aidera à protéger et à revendiquer leurs droits en matière de scolarité, de pensions alimentaires, de migration, de soins de santé et même de vote. En outre, le nouveau système d'état civil aidera également le gouvernement à mieux planifier et contrôler les services fournis à la population, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé et du travail.

Dans le domaine des archives et du traitement du passé, la Suisse s'engage à collecter et à préserver des documents, des dossiers et des archives documentant des violations flagrantes des droits de l'homme et du droit humanitaire international. Celles-ci jouent un rôle central dans les mécanismes de traitement du passé et contribuent à la lutte contre l'impunité et au rétablissement de l'État de droit.

La Suisse conserve ("save haven") les archives d'autres pays (sur la base de traités d'État) qui documentent des violations flagrantes des droits de l'homme et du droit humanitaire international. Une version numérisée des archives du Nuclear Claims Tribunal des îles Marshall, qui documente les violations flagrantes des droits de l'homme dans le contexte des essais nucléaires, a été transférée avec succès aux Archives fédérales suisses. Dans le cadre de cet engagement, la Suisse - en coopération avec des acteurs étatiques, de la société civile et internationaux - a développé avec succès des normes internationales "Guiding Principles for Safe Havens for Archives at Risk" pour le transfert et la préservation d'archives à risque qui documentent des violations flagrantes des droits de l'homme et du droit humanitaire international et peuvent jouer un rôle important pour le traitement futur du passé. Celles-ci ont été publiées et adoptées par le Conseil international des archives (CIA) en 2019.

La Suisse apporte également son expertise dans les domaines du traitement du passé et de l'engagement dans la lutte contre l'impunité pour les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les génocides.

Dans la lutte contre l'impunité, la Suisse contribue au renforcement de la justice pénale internationale et favorise la complémentarité entre les instances nationales et internationales.

La Suisse soutient des processus politiques dans des domaines tels que la démocratie et le traitement du passé, qui visent notamment à renforcer la résilience des institutions dans les situations de crise.

Avances :

La Suisse soutient les processus d'archivage et de numérisation des partenaires locaux qui disposent de tels documents. Ce faisant, elle a contribué à ce que ces documents soient ensuite utilisés comme une base importante dans les processus de responsabilisation dans divers pays, permettant ainsi aux victimes d'accéder à la justice.

La Suisse organise chaque année un cours sur le passé pour les délégations de différents pays avec des personnes en position d'autorité et celles qui peuvent (potentiellement) influencer les processus respectifs dans leur pays. Des éléments de fond, notamment sur le thème des garanties de non-réurrence (résilience des institutions), sont transmis. Divers acteurs ayant participé au cours ont été impliqués dans la résilience institutionnelle dans leur pays.

Sur demande, la Suisse accompagne des processus politiques dans les domaines du traitement du passé et de la prévention des atrocités, actuellement en Asie, en Amérique latine, au Moyen-Orient, dans les Balkans, dans le Caucase et en Afrique. Aux Philippines, la Suisse préside la Commission pour la justice transitionnelle et la réconciliation et a élaboré, avec les représentants des parties à l'accord de paix, un rapport contenant des recommandations à mettre en œuvre dans le domaine du traitement du passé. À ce titre, elle conseille actuellement les Philippines sur la mise en œuvre des recommandations.

La Suisse s'engage en faveur d'une Cour pénale internationale (CPI) efficace. La tactique consistant à affamer les civils, qui est souvent utilisée dans les guerres, est considérée comme un crime de guerre en Suisse. Sur proposition de la Suisse, les États parties à la CPI ont également déclaré en décembre 2019 que cette méthode de guerre était un crime de guerre dans les guerres civiles - et pas seulement dans les guerres entre États, comme c'était le cas auparavant. La Suisse a ratifié l'amendement correspondant au statut de la CPI. Cet amendement au Statut de Rome renforce la capacité de la CPI, met en œuvre le droit humanitaire international et soutient les efforts d'aide humanitaire.

16.4 : réduire sensiblement les flux financiers et d'armes illicites, renforcer le recouvrement et la restitution des avoirs volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.

Appréciation générale : Les flux financiers illicites sont un phénomène mondial et complexe qui touche de nombreux États. Il existe un risque d'abus dans tous les centres financiers du monde. L'engagement de la Suisse dans le domaine du recouvrement des avoirs, par exemple, sert à garantir que les fonds acquis illégalement auprès de personnes étrangères politiquement exposées (PPE) soient remis dans le circuit économique légitime par leur confiscation et leur restitution aux pays d'origine. De cette manière, la Suisse contribue également à la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent au niveau international.

Cet objectif est d'une grande importance au niveau mondial, puisque ses mesures visent à réduire nettement les flux financiers illicites qui ont un impact considérable sur la réalisation des objectifs de développement durable, notamment pour les pays en voie de développement (cf. enjeu de la mobilisation des ressources domestiques).

La réalisation que les flux financiers illicites sont un obstacle majeur à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et à son financement gagne en importance au niveau international. Malgré les mesures prises par les différents États et au niveau international ces dernières années, le volume des flux financiers illicites - même si cela reste des estimations - ne diminue pas, au contraire.

Si tous les pays sont exposés aux flux financiers illicites, l'impact est particulièrement aigu pour les pays en développement, ce d'autant plus que le ratio recettes fiscales/produit intérieur brut (PIB) reste pour un très grand nombre de pays en développement très en dessous de la moyenne communément admise pour assurer le bon fonctionnement des tâches de l'État. La lutte contre les flux financiers illicites est un champ d'action qui demande une attention particulière à la cohérence des politiques.

Mesures :

La Suisse reconnaît la problématique des flux financiers illicites et s'engage activement en faveur de normes internationales pour lutter contre la criminalité financière, l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent et la corruption. Ces dernières années, elle a déployé de grands efforts pour participer à l'élaboration de normes internationales puis pour les transposer dans le droit national et les faire appliquer avec efficacité. Les [actions de la Suisse](#) pour lutter contre la criminalité financière, la

corruption, l'évasion fiscale ainsi qu'en matière de recouvrement d'avoirs sont nombreuses (voir ci-après une liste détaillée)¹.

La Suisse met en œuvre des normes internationales dans les domaines de la fraude et de l'évasion fiscales, du blanchiment d'argent et de la corruption, telles que la norme mondiale d'échange automatique d'informations sur les comptes financiers (AEOI), les normes minimales BEPS (Base Erosion and Profit Shifting) ou les normes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme du Groupe d'action financière (GAFI).

La Suisse s'engage à promouvoir que les normes et accords internationaux soient appliqués dans le monde entier. Elle soutient également les pays en développement dans leur mise en œuvre et, dans le cadre de la coopération au développement, les programmes visant à renforcer les institutions des pays en développement qui luttent contre les flux financiers illicites.

La Suisse met en œuvre sa [Stratégie concernant le blocage, la confiscation et la restitution des avoirs de potentats](#) (« Asset Recovery ») de 2014 et évalue cette stratégie en vue d'une possible révision. La Suisse met en œuvre la loi fédérale sur le blocage et la restitution des valeurs patrimoniales d'origine illicite de personnes politiquement exposées à l'étranger (LVP) entrée en vigueur le 1er juillet 2016. La LVP permet de soutenir les procédures d'entraide internationale en matière pénale et, dans des cas particuliers, de confisquer des avoirs par la voie administrative en vue de leur restitution à l'Etat d'origine.

La Suisse aide les pays d'origine à renforcer leurs capacités dans le domaine du recouvrement des avoirs. Elle le fait, par exemple, par le biais de l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés (StAR) et de l'International Center for Asset Recovery (ICAR).

La Suisse s'engage à établir des [normes internationales](#) et à promouvoir la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre la corruption et du recouvrement d'avoirs (par exemple, par le biais du "Séminaire de Lausanne" et du "Processus d'Addis").

La Suisse soutient la recherche académique sur les flux financiers illicites en provenance des pays en développement à travers un programme de financement conjoint entre la Direction du développement et de la coopération (DDC) et le Fond National Suisse (FNS) (à savoir "[The Swiss Programme for Research on Global Issues for Development](#)" - R4D).

La Suisse soutient les travaux du Comité d'aide au Développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur l'impact des flux financiers illicites sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 dans les pays en développement. Les travaux de recherche et d'analyse se concentrent sur les risques liés au négoce du gaz et du pétrole et sur le rôle de la coopération internationale au développement dans leur réduction.

En outre, la Suisse soutient diverses initiatives globales dans le cadre de la coopération au développement pour renforcer les mécanismes de défense des pays cibles.

La Suisse soutient l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) financièrement et par une représentation au conseil de surveillance. La révision du droit des sociétés a introduit de nouvelles obligations d'information pour les entreprises du secteur extractif. Les entreprises actives dans l'industrie extractive devront publier les paiements de plus de 100 000 francs à des institutions publiques à partir du 1er janvier 2021. En outre, le Conseil fédéral confirme dans le rapport sur les matières premières de 2021 que la Suisse poursuivra son engagement, notamment par le biais de la coopération au développement et de la coopération avec l'Europe de l'Est avec les Etats producteurs de matières premières et dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent.

Dans le cadre de la coopération internationale, la Confédération met en œuvre des programmes spécifiques de lutte contre la corruption ou - intégrés dans des programmes de promotion de la bonne gouvernance - des mesures de lutte contre la corruption dans de nombreux pays en développement (voir exemples de Guatemala et Honduras).

Avances:

Les principaux progrès réalisés par la Suisse dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et la criminalité internationale sont les suivants:

- Le 19 mars 2021, le Parlement a adopté la révision de la loi sur le blanchiment d'argent. L'objectif est de mettre en œuvre les recommandations les plus importantes de la 4ème évaluation

¹ Source intéressante : Rapport de 2015 sur les « [Flux financiers déloyaux et illicites en provenance des pays en développement](#) »

mutuelle du Groupe d'action financière (GAFI) sur la Suisse (2016) et d'améliorer l'efficacité du dispositif de la Suisse en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

- La révision prévoit des mesures applicables aux intermédiaires financiers en ce qui concerne la vérification de l'ayant droit économique et de l'actualité des données des clients ainsi qu'en matière de communication de soupçons de blanchiment. Elle favorise également la transparence des associations et renforce la surveillance et les contrôles dans le domaine des métaux précieux. La loi révisée devrait entrer en vigueur à la mi-2022.

- La Suisse continue également à s'engager fortement dans les travaux du GAFI afin d'adapter et améliorer les standards internationaux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, notamment en ce qui concerne la transparence des personnes morales et l'identification des bénéficiaires effectifs.
- La Suisse publie également régulièrement des analyses nationales de risques sectorielles de blanchiment d'argent et financement du terrorisme dans le but d'améliorer son dispositif de lutte ainsi que pour la sensibilisation des acteurs potentiellement concernés par ces problématiques
- Sur le plan de la poursuite pénale, au cours de l'année 2020 marquée par la situation sanitaire, le Ministère public de la Confédération (MPC) ainsi que les Ministères publics cantonaux ont de nouveau mené à terme des procédures centrales et liquidé un grand nombre de procédures pénales et d'entraide judiciaire.

Les principaux progrès réalisés par la Suisse dans le domaine des matières premières sont les suivants:

- Un résultat concret des efforts pour rendre le secteur de l'or plus transparent est la publication par la Suisse, depuis le 1er janvier 2021, de statistiques distinctes pour l'or minier et pour l'or raffiné importé pour affinage ou autres transformations. Cette mesure permet d'améliorer la traçabilité des flux de marchandises, la transparence des statistiques et la qualité des contrôles. La Suisse a aussi fait une proposition allant dans ce sens à l'Organisation mondiale des douanes (OMD): si les pays membres se rallient à cette proposition, soutenue également par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la nouvelle classification tarifaire douanière s'appliquera au niveau mondial dès 2027.
- Le Parlement a adopté en mars 2021 la révision de la Loi sur le blanchiment d'argent (LBA), qui prévoit que le Bureau central du contrôle des métaux précieux devienne l'autorité de surveillance pour les essayeurs de métaux précieux assujettis à la LBA.
- Donnant suite à une intervention parlementaire, le Conseil fédéral a analysé l'efficacité du cadre réglementaire de lutte contre le blanchiment d'argent pour le secteur des matières premières. La branche de négoce a été invitée à développer des lignes directrices pour mieux établir des pratiques en matière de diligence parfois déjà existantes.
- L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) apporte une importante contribution à la promotion de la gouvernance responsable des pays exportateurs de matières premières et des entreprises productrices et commerçantes de matières premières. En 2019, les exigences du standard ITIE qui concernent la transparence des paiements effectués par les entreprises de matières premières aux pays ITIE ont été élaborées et renforcées. Les nouvelles exigences s'appliquent à partir du 1er janvier 2020. En août 2020, l'ITIE a publié des lignes directrices concernant la déclaration des négociants qui achètent des matières premières fossiles et minérales aux gouvernements.
- 2021 marque l'entrée en vigueur de l'obligation pour les grandes entreprises suisses de déclarer les paiements faits au profit de gouvernements dans le cadre de l'extraction de matières premières, avec la modification du Code des obligations.

Dans le cadre de sa politique en matière d'Asset Recovery, la Suisse a restitué au bénéfice des populations spoliées des avoirs illicites de personnes politiquement exposées, selon des modalités fixées dans des accords conclus avec les Etats d'origine (par ex. le Nigéria et le Pérou ; plus de USD 330 millions).

Défis :

La lutte contre les flux financiers illicites est une problématique internationale que la Suisse ne peut résoudre seule, il faut donc une approche coordonnée.

Les pays en développement et les pays émergents ne disposent pas toujours de l'expertise et des capacités nécessaires pour empêcher l'émergence et la sortie des flux financiers illicites et pour mettre en œuvre les normes internationales dans le sens d'une égalité des conditions de concurrence.

De nouvelles failles dans les flux financiers illégaux sont constamment découvertes. La Suisse examine en permanence comment les instruments de prévention prévus par la loi contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme peuvent être encore améliorés, et ainsi renforcer l'efficacité de la lutte contre le blanchiment d'argent (par exemple la dernière révision de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA), les travaux sur l'ayant droit économique ou sur les biens virtuels). Les analyses de risques dans

le domaine du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme sont régulièrement mises à jour afin d'identifier les derniers défis.

Les défis liés à la restitution des avoirs illégalement acquis par des personnes étrangères politiquement exposées (PPE) résident parfois dans la longueur et la complexité des procédures ainsi que dans le niveau de savoir-faire et/ou de volonté politique de l'État d'origine. Cela est particulièrement vrai dans les contextes institutionnels instables.

- Les fonds remboursés doivent bénéficier à la population du pays d'origine. Des mesures préventives sont nécessaires pour garantir que ces fonds ne retournent pas dans les circuits de corruption. Garantir la transparence et la responsabilité nécessaires dans le pays d'origine est un défi.

- Au niveau multilatéral, on observe actuellement une augmentation des initiatives visant à créer de nouveaux mécanismes de recouvrement des avoirs. La Suisse relève ce défi en estimant que le cadre juridique international existant est suffisant et peut être mieux exploité. Elle s'efforce donc, par le biais d'une assistance technique et d'initiatives diplomatiques, de faire un usage plus efficace des mécanismes existants.

- Un autre défi au niveau multilatéral est la critique des États du G77 selon laquelle la négociation des modalités de restitution interfère avec la souveraineté étatique des pays d'origine. Toutefois, la pratique de la Suisse, qui repose sur une logique de partenariat entre États égaux, a montré que la négociation d'accords sur l'utilisation des avoirs restitués est dans l'intérêt tant de l'État d'origine que de la Suisse.

16.5: Réduire de manière significative la corruption et les subornations sous toutes leurs formes.

Appréciation générale: Comme cela a été régulièrement démontré ces dernières années, la plupart des grandes affaires de corruption en Suisse (en tant que place financière importante, centre de négoce de matières premières de premier plan, siège de nombreuses entreprises actives au niveau international et pays hôte de diverses fédérations sportives internationales) ont un lien important avec l'étranger. En outre, avec l'art. 322septies CP, entré en vigueur le 1er juillet 2006, la corruption d'agents publics étrangers est également punissable en Suisse. La forte intégration internationale de la Suisse signifie que la mise en œuvre nationale de l'objectif 16.5 est susceptible d'avoir un effet positif à l'étranger.

Mesures :

En matière de coopération internationale, la Suisse pratique une politique de tolérance zéro à l'égard des pratiques corrompues ou frauduleuses. Cela s'applique tant aux employés qu'aux partenaires. La tolérance zéro signifie, d'une part, qu'aucun comportement illégal n'est toléré. D'autre part, elle implique que les irrégularités doivent être signalées et entraîneront des mesures disciplinaires ou des poursuites pénales. Les mesures importantes et continuellement mises en œuvre pour atténuer les risques comprennent un système de contrôle interne bien établi, une formation régulière du personnel et des vérifications approfondies de la diligence raisonnable des nouveaux partenaires. En outre, il existe des processus et des contrôles clairs pour les achats, des audits externes réguliers et un suivi étroit des projets par les chefs de projet responsables à Berne et les bureaux de coopération suisses sur place.

Une autre mesure est l'engagement de la Suisse dans la coopération internationale en matière de lutte contre les causes de la corruption, dans le domaine de la gouvernance, avec des projets et des programmes bilatéraux qui combattent la corruption directement ou indirectement, par exemple en renforçant les mécanismes de contrôle et de sanction publics, l'intégrité des institutions étatiques et des acteurs du secteur privé, ainsi que les actions de la société civile ou en promouvant l'intégrité du secteur privé ("Responsible Business Conduct"). Le site Internet "Fighting Corruption in Development Cooperation" du Groupe de travail interdépartemental² (IDAG) sur la lutte contre la corruption contient une liste d'environ 60 projets et programmes dans plus de 20 pays avec lesquels la coopération suisse au développement contribue directement ou indirectement à la lutte contre la corruption.

La DDC s'est dotée en 2021 de nouvelles lignes directrices en matière de lutte contre la corruption. Elles s'inscrivent dans la poursuite des efforts importants déployés par la DDC depuis vingt ans dans le domaine de la gouvernance. La DDC, au même titre que d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux, reconnaît la nécessité de renforcer son engagement dans la lutte contre la corruption, y compris dans les contextes peu enclins à obtenir des résultats substantiels et rapides, notamment par absence de volonté politique. Pour ce faire, la DDC s'engage donc à renforcer les partenaires susceptibles de contribuer au développement de systèmes d'intégrité et de redevabilité en assurant une gestion qui permette à la fois de limiter les risques et de saisir les opportunités lorsqu'elles se présentent.

Ces nouvelles lignes directrices définissent une approche basée sur 4 piliers qui prévoient 1) de disposer d'une compréhension approfondie en fonction du contexte, y compris dans ses dimensions politiques, 2) de systématiser ses interventions en adressant les causes de la corruption plutôt que ses

² Plus d'info sur le groupe de travail : [Rapport d'activité du groupe de travail interdépartemental pour la lutte contre la corruption \(2018-2020\)](#)

effets, 3) d'intégrer des mesures de prévention dans les décisions de programmation (mainstreaming) et 4) d'assurer une coordination et un dialogue étroits avec l'ensemble des partenaires impliqués, tant sur le plan bilatéral que multilatéral et au sein de l'administration fédérale (WOGA).

Objectif 16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

Activités dans le cadre de la coopération internationale : les priorités de la Suisse comprennent la bonne gouvernance, notamment le renforcement des institutions nationales et locales ainsi que des services publics de base, la gestion des finances publiques, l'inclusion sociale et la lutte contre la corruption (voir 16.5). Le renforcement des conditions-cadres macroéconomiques telles qu'une politique monétaire fiable, des marchés financiers stables, une fiscalité équitable et une administration favorable à la concurrence sont des conditions préalables au développement économique durable et à la prospérité sociale.

Mesures :

Au niveau international, la DDC encourage la bonne gouvernance et les institutions fortes en soutenant les programmes de décentralisation et de gouvernance locale des pays partenaires. Voici trois exemples de projets qui illustrent cet effort :

1) Programme de soutien à l'État (SSP) Népal : La Suisse contribue à la paix et à la stabilité au Népal en soutenant la transition réussie du pays vers le fédéralisme, qui est une condition préalable au renforcement du développement économique et de la prospérité. Les États sont un catalyseur essentiel de l'identité, de la résolution des conflits et du développement régional dans le système fédéral du Népal. En promouvant des plateformes de coopération intergouvernementale et des processus délibératifs, et en favorisant les capacités de mise en œuvre et le lien avec les citoyens de l'État, le programme contribue à une transition fédérale réussie au Népal.

2) Bashki te Forta (Municipalités fortes) Albanie : Les administrations municipales des 61 municipalités d'Albanie seront soutenues pour gérer efficacement la prestation de services en fonction des besoins des citoyens. Les conseils municipaux seront en mesure de mieux représenter les intérêts des citoyens et de veiller à la bonne gestion des ressources publiques. La mise en place d'un système statistique local fiable et actualisé permettra de prendre des décisions en connaissance de cause. Grâce à ces améliorations, les citoyens bénéficieront de meilleurs services tels que les déchets et l'éducation préscolaire et seront activement impliqués dans les questions locales.

3) Décentralisation pour un développement inclusif Mozambique : L'agenda de décentralisation, qui était une partie importante de l'accord de paix négocié par la Suisse entre le gouvernement et l'opposition, a ouvert la voie au partage du pouvoir et des ressources par le biais d'élections dans les provinces et les districts en 2024. Le projet vise à aider le gouvernement à mettre en œuvre le nouveau modèle de décentralisation au niveau infranational. En renforçant le processus de gouvernance financière et le système de responsabilisation dans certaines municipalités et certains districts du nord du Mozambique, les citoyens bénéficieront de services de meilleure qualité. (lien avec objectif 16.7)

La Suisse encourage les échanges internationaux entre les acteurs gouvernementaux, de la société civile et internationaux dans le cadre de l'Action mondiale contre les crimes d'atrocité (GAAMAC) sur les meilleures pratiques pour développer et renforcer les structures nationales de responsabilité dans le domaine de la prévention des atrocités et sur les questions abordées dans ce cadre.

Dans son engagement multilatéral, la Suisse soutient le système des Nations Unies et la Groupe de la Banque Mondiale³ pour mieux adresser les causes profondes de la fragilité et prévenir les conflits violents. Un axe important de ce travail porte sur le renforcement des institutions nationales et sous-nationales, pour qu'elles soient plus inclusives et efficaces. C'est par exemple le cas du Bureau des Crises du Programme des Nations Unies pour le Développement, qui promeut un engagement renforcé de l'agence en faveur des « fonctions de base de l'Etat » (core government functions) : accès aux services de base, état civil, participation citoyenne, etc.

Avances:

La Suisse encourage les échanges entre la société civile, les acteurs internationaux et étatiques sur les aspects spécifiques du développement et du renforcement des structures nationales de prévention des atrocités dans le cadre des conférences internationales de l'Action mondiale contre les crimes d'atrocité.

³ World Bank Group Strategy for Fragility, Conflict, and Violence 2020-2025, UNDP Strategic Plan 2018-2021.

En 2018, la conférence s'est tenue en Afrique sur les "Meilleures pratiques pour la création et la gestion des structures nationales de prévention" et un manuel a été élaboré et publié par le groupe de travail africain. La Suisse participe à l'organisation et à la mise en œuvre de la 4e conférence, qui aura lieu en Hollande en 2021 sur le thème de la prévention du "discours de haine, de l'incitation et de la discrimination".

Défis:

Dans ses programmes de décentralisation et de gouvernance locale, la coopération suisse au développement s'efforce notamment d'utiliser les systèmes et processus existants de gouvernance à plusieurs niveaux. Comme il s'agit souvent de questions politiquement contestées qui nécessitent un long temps de négociation, un engagement à long terme est nécessaire. La Suisse vise à soutenir, dans la mesure du possible, les gouvernements centraux et locaux dans leurs efforts de réforme. Si cela n'est pas possible en raison de tendances autoritaires, elle s'efforce de "rapprocher les gouvernements locaux de la population".

Objectif 16.7: Veiller à ce que la prise de décision à tous les niveaux soit fondée sur les besoins, inclusive, participative et représentative.

On the international level, the SDC supports democratisation processes and promotes responsive, inclusive and participatory decision-making in its partner countries. The SDC thereby engages with both state authorities as duty bearers as well as with citizen and social organizations as rights holders. In many partner countries, the space for inclusive participation is shrinking due to democratic backslide and authoritarian trends. The SDC therefore supports the local civil society to promote citizen's participation at the community level⁴. Below two project examples:

1) For an Active Civil Society –Together, Serbia: The programme supports higher participation of organized civil society and all citizens in decision-making, particularly at the local level. The program supports capacity building for local civil society organisations, promotes better cooperation among different organisations and helps to establish partnerships with local authorities to respond to the needs of communities and improve the public services. It also facilitates cooperation between the government and civil society around reforms that are key requirements of Serbia's European integration.

2) Social Accountability Programme, Tanzania: Against the backdrop of shrinking civic space in Tanzania, the Social Accountability Program supports four Civil Society Organizations in the country. These organisations work towards more transparency and accountability of the authorities on how they manage public budgets and deliver public services at national and local level. They also empower citizens, in particular youth and women, to engage effectively in public oversight, decision making and advocacy on social issues in their communities. With these activities they aim to improve the relationship between local citizens and local authorities.

Défis:

SDC takes a human-rights based approach in supporting responsive, inclusive and participatory decision-making. Hence it engages with state authorities as duty bearers as well as with citizen and social organizations as rights holders. Citizen participation is increasingly hampered by a global trend of authoritarianism, challenging fundamental freedoms of expression and peaceful assembly. SDC engages in policy dialogue with the partner countries to support better legislation and works with local civil society and communities to develop their own practices for participatory decision-making, especially considering to include also the voice of vulnerable groups.

Objectif 16.8: étendre et renforcer la participation des pays en développement aux institutions de gouvernance mondiale.

Appréciation générale :

Avec l'objectif de contribuer à la pleine représentativité et l'universalité des institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial, la Suisse soutien et favorise le renforcement de la participation des pays en développement au sein des institutions multilatérales.

La Suisse souhaite maintenir l'important site international de l'ONU au sein de la Genève internationale en renforçant la présence des missions diplomatiques de pays en développement. Elle souhaite ainsi promouvoir la participation des pays en développement, notamment par des mesures et des services ciblés dans le cadre de la politique de l'Etat hôte à Genève.

⁴ Pour plus d'information: [Responding to the Contested Space for Civil Society. Paper based on a Learning Journey in 2018-19](#), [The SDC's Guidance on Governance](#)

Afin de contribuer à la pleine représentativité et l'universalité des institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial, il est important d'élargir et renforcer la participation des pays en développement au sein de ces institutions.

Mesures:

La Suisse soutient la révision des quotas et de la gouvernance du FMI et de la Banque mondiale.

La Suisse est en faveur de l'universalité de la représentation des pays au sein des enceintes multilatérales et de leurs organes de gouvernance.

La Suisse s'engage en faveur d'une ONU forte et fonctionnelle. Dans le cadre de la Genève internationale et dans le contexte des processus internationaux, la Suisse soutient en particulier les organisations et les programmes qui renforcent la participation des pays en développement aux processus multilatéraux.

Par son engagement dans les processus internationaux sectoriels, y compris les conventions multilatéraux, traités bilatéraux, programmes régionaux et mondiaux (ONU), la Suisse contribue à la promotion d'un cadre réglementaire international complet, cohérent, efficient et efficace.

La Suisse s'engage en faveur d'un dialogue élargi entre l'ONU et le G20.

La Suisse soutient la participation des pays en développement à certains forums et processus de l'OCDE et soutient l'adhésion des pays en développement à l'OCDE sur la base de la procédure et des principes d'adhésion à l'OCDE.

La Suisse contribue à la construction et au renforcement des capacités des pays en développement, et en particulier des pays les plus pauvres, pour soutenir la prise en compte de leurs intérêts dans les processus multilatéraux.

Avec la Genève internationale, la Suisse tient compte de l'intérêt de maintenir ce siège important de l'ONU, y compris avec de nombreuses représentations de pays en développement. Elle peut également favoriser la participation des pays en développement, notamment par des mesures et des services ciblés dans le cadre de la politique de l'État hôte à Genève. Cela se fait, par exemple, dans le cadre de la "Geneva Internet Platform", qui offre aux pays en développement des informations et des possibilités de formation afin qu'ils puissent participer aux discussions sur les questions de numérisation.

La participation des pays en développement à la gouvernance internationale est également une question de ressources et de capacités. La Suisse peut apporter son soutien dans des domaines spécifiques, tels que le renforcement des capacités, l'accès à l'information et la participation aux processus participatifs.

Objectif 16.10: Garantir l'accès du public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.

Appréciation générale:

L'accès du public à l'information est essentiel dans un État de droit. Il est donc important et urgent de revoir et d'améliorer en permanence les instruments de base déjà en place (comme l'ancrage du principe d'accès du public dans la loi constitutionnelle fédérale).

Mesures:

To promote better access to quality information, the SDC supports media development projects in the partner countries. In the current period it runs projects in Tanzania, Niger, Burkina Faso, Egypt, in the Great Lakes region, Chad, and Cambodia. Media support projects cover typically the areas of capacity building of journalists, media organizations and their associations; they fund the production & dissemination of good-quality and public interest media content and engage on issues pertaining to the regulatory context, and safety of media professionals. More information in ["The role of media in creating inclusive, just and peaceful societies: Guidelines for SDC media assistance"](#)

Défis:

SDC fosters independent and pluralistic media in partner countries as part of its objectives to strengthen the rule of law and democratic participation as well as to promote conflict transformation. It considers Media as key actors for democratic governance providing access to fact-based information of public interest, fulfilling a watchdog function vis-à-vis those in power and providing forums for exchange of diverse views and dialogue. In many countries Media are however facing compounding challenges

regarding their economic viability, increasing government pressures as well as misinformation, in particular related to social media and the digitalisation of media sector (lien avec objectif 16.7).

Objectif 16.a: Soutenir les institutions nationales compétentes, notamment par le biais de la coopération internationale, dans le renforcement des capacités à tous les niveaux pour prévenir la violence et combattre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement.

Appréciation générale : Dans le cadre de la coopération internationale, la Suisse soutient les pays en développement dans l'application et le respect des droits de l'homme et de l'Etat de droit, ainsi que dans la mise en place d'institutions efficaces légitimées par l'Etat de droit, afin de prévenir et de combattre le terrorisme, et elle empêche, par des mesures nationales, l'utilisation abusive de la place financière suisse pour le financement du terrorisme.

La Suisse dispose à travers son engagement en matière de paix, de démocratie et de droits de l'homme, des outils et des experts, combinée avec sa présence sur le terrain auprès de ses partenaires, qui lui permettent d'être une actrice effective de la prévention de la violence dans le cadre de sa coopération internationale.

C'est dans le cadre de la coopération internationale de la Suisse et directement auprès de ses partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux que l'engagement de la Suisse est réalisé. La Suisse a la particularité de disposer d'outils de coopération internationale diversifiés : les outils de la coopération au développement classique, qui font l'objet de conventions de long terme pour des appuis financiers significatifs aux programmes étatiques, se combinent avec des outils plus flexibles et d'expertise directement déployée auprès des partenaires en matière de politique de paix, de prévention de la violence et de droits de l'homme.

Pour la Suisse, il est en effet urgent et prioritaire d'investir dans la paix et la prévention de la violence. Face à des phénomènes tels que l'extrémisme violent et le terrorisme, qui affectent de nombreuses régions du monde y compris celles où la Suisse concentre sa coopération internationale, les réponses létales et mobilisant massivement les moyens militaires et sécuritaires n'ont pas apporté les réponses attendues. Au contraire, elles ont souvent aggravé la situation et le niveau général de violence. Tant que les causes diverses de la violence ne feront pas l'objet d'une priorité et d'une mobilisation massive des ressources, le phénomène ne pourra pas être inversé. La Suisse est engagée dans cette démarche, notamment par la mise en œuvre de son plan d'action de politique étrangère pour la prévention de l'extrémisme violent (2016), qui lui-même est une contribution à la mise en œuvre du plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent des Nations Unies (2015).

Mesures :

La Suisse contribue à prévenir des violences électorales à travers la facilitation de dialogues politiques aboutissant à des codes de conduite pour les partis politiques et candidats, par exemple récemment au Nigéria (élections présidentielles de 2019), Géorgie (élections présidentielles de 2018 et parlementaires de 2020), Myanmar (élections parlementaires de 2020) et Zimbabwe (élections présidentielles de 2018).

La Suisse promeut le dialogue entre acteurs et experts internationaux et nationaux sur la prévention de conflits, la médiation et l'assistance technique pour des élections pacifiques à travers l'organisation du "Senior-Level Exchange Elections to Peace – E2P" en 2018, à Genève. Cette retraite de cinq jours a réuni des personnalités telles que Kofi Annan et Judge Krieglér et une compilation d'articles a été publiée sur les liens entre démocratie, élections et paix et les outils politiques et techniques pour prévenir la violence électorale (lien avec les objectifs 16.7, 16.3, 10.2)

La Suisse développe et soutient des outils et politiques à niveau international pour prévenir les violences électorales à travers la collaboration avec la Fondation Kofi Annan. La Suisse soutient notamment "l'Electoral Integrity Initiative" de la Fondation Kofi Annan qui regroupe les acteurs principaux du domaine et qui a permis de mobiliser des personnalités de haut niveau en lien avec les élections présidentielles de 2018 au Zimbabwe et 2019 au Nigéria. Depuis 2020, la Suisse soutient la mise en œuvre des recommandations du rapport de la Kofi Annan Commission on Elections and Digital Democracy (KACEDDA), à savoir la création d'un index de vulnérabilité électorale, l'élaboration de standards pour réguler les interférences externes dans les élections et la mise en place d'un "digital good behavior pledge".

Dans le cadre de la mise en œuvre de son [plan d'action de politique étrangère pour la prévention de l'extrémisme violent \(2016\)](#), la Suisse a mis en place un programme qui a mené, dans la période concernée, une trentaine d'activités. Une grande rencontre régionale de dialogue inter-acteurs visant la

promotion de la prévention de l'extrémisme violent (PEV) en Afrique du Nord, de l'Ouest et centrale a été organisée à Alger en juin 2018 ("[Investir dans la Paix et la Prévention de la Violence au Sahel-Sahara : Troisièmes Conversations régionales pour la prévention de l'extrémisme violent](#)"). Une série de rencontres permettant d'amener ce dialogue dans l'interface entre le Sahel et l'Afrique de l'Ouest côtière ont été organisées avec le Conseil de l'Entente, en Côte d'Ivoire en 2018 et au Burkina Faso en 2019. De même, une série de rencontres ont eu lieu en Afrique centrale (dans l'Extrême-Nord du Cameroun à Maroua en 2018, à Yaoundé en 2019 et à Bangui en 2019). Le cycle de dialogues sur le rôle des forces de défense et de sécurité dans la prévention de l'extrémisme violent en Afrique a également été poursuivi (deuxième et troisième séminaires régionaux de Dakar en octobre 2018 et 2019). En outre, un premier cours pilote pour la PEV a été réalisé avec l'Union africaine, à l'attention des Etats Membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) en 2019 au Cameroun ; il sera suivi d'un nouveau programme cadre de formation. Enfin, une dizaine de tables rondes publiques ont permis de partager les expériences faites sur le terrain avec les partenaires au niveau politique et multilatéral, à New York, à Genève ou encore dans le cadre du Forum de Dakar sur la Paix et la Sécurité en Afrique (lien avec les objectifs 16.7, 16.3, 10.2).

La Suisse soutient le Bureau des Nations Unies pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger et thématise la prévention des atrocités dans les enceintes onusiennes, notamment par le biais de résolutions au Conseil des droits de l'homme. En outre, la Suisse s'engage politiquement et financièrement pour l'initiative "Action Globale contre les Atrocités de Masse", qu'elle a présidée jusqu'à fin 2020. Cette initiative vise à la mise en place précoce et permanente de mécanismes de prévention nationaux. La Suisse met également à disposition de son réseau d'ambassades un instrument d'analyse et action précoce pour des situations de risque (lien avec les objectifs 4, 5, 10, 17, 16.3, 16.7, 16.10, 16.b)

Dans le cadre de son engagement à long terme pour la prévention de la violence et de l'extrémisme violent, la Suisse soutient le Fonds mondial pour l'engagement communautaire et la résilience (GCERF) depuis 2014. Dans certains pays, dont beaucoup sont des pays partenaires de la DDC, le GCERF finance des initiatives communautaires visant à renforcer la résistance à l'extrémisme violent. Pour 2021-2022, la DDC soutiendra le GCERF à hauteur de 1,5 million de francs par an.

Avances :

La Suisse a contribué à prévenir des violences électorales lors de campagnes électorales à haut risque telles qu'au Zimbabwe (élections présidentielles de 2018), Nigeria (élections présidentielles de 2019), Myanmar (élections parlementaires de 2020) et Géorgie (élections présidentielles de 2018 et parlementaires de 2020) à travers un outil concret de prévention de violence. Elle a également renforcé la diffusion et le monitoring des codes de conduite et elle a inclus des standards et mécanismes pour contrer l'utilisation négative des nouvelles technologies dans le cadre des élections de 2020 au Myanmar et Géorgie. Ces différents contextes sont néanmoins très volatiles et les efforts devraient non seulement être continués, mais également renforcés.

En appui au plan d'action de politique étrangère pour la prévention de l'extrémisme violent établi en 2016, la Suisse a mis en œuvre une trentaine d'activités en matière de prévention de l'extrémisme violent dans la période concernée. Elle a ainsi contribué à éradiquer les causes directes et structurelles de l'extrémisme violent au niveau des personnes et des groupes. A cet effet, elle a eu recours aux instruments éprouvés dont elle dispose dans des domaines tels que la sécurité humaine, la promotion de la paix et du respect des droits de l'homme, la coopération au développement et la sécurité internationale. La Suisse a favorisé le développement de sociétés inclusives, où les citoyens peuvent vivre à l'abri de la peur et du besoin tout en cultivant les valeurs fondamentales que sont les droits de l'homme, la paix, la tolérance ainsi que le respect de la diversité et des principes de l'Etat de droit. Grâce aux efforts que la Suisse a déployés pour faciliter le dialogue, assurer la gestion et la transformation des conflits, promouvoir la bonne gouvernance, les droits de l'homme et l'Etat de droit, mais aussi pour intégrer les groupes marginalisés, les jeunes et les femmes ainsi que pour améliorer la formation et l'emploi et réduire les inégalités socioéconomiques, la Suisse a conforté la confiance des citoyens dans leurs institutions, ouvert de nouveaux horizons et contribué ainsi à l'élimination des facteurs sociopolitiques qui conduisent à l'extrémisme violent.

La Suisse s'est engagée pour la prévention des atrocités sur le plan multilatéral et bilatéral. La mise en place de mesures de prévention précoces et permanentes dans les contextes nationaux peut contribuer de manière efficace à prévenir les atrocités. Par des initiatives comme "Action Globale contre les Atrocités de Masse", elle a favorisé le partage d'expériences, défis et bonnes pratiques parmi les pays.

Le traitement du passé peut contribuer à prévenir le retour à la violence dans des contextes marqués par la violence. La Suisse a accompagné de nombreuses initiatives de traitement du passé dans des contextes nationaux sous forme de partage d'expériences, de facilitation de dialogue, de formation et de mise à disposition d'expertise sur des processus techniques et politiques.

Défis :

Pour atteindre au mieux les objectifs de prévention des violences électorales, il est primordial de renforcer les efforts internationaux et nationaux de dialogue et de facilitation (pré et post-électorale), les réformes électorales et le suivi des recommandations des missions d'observation, la participation de la société civile (notamment des femmes et des jeunes) et la prise en compte des risques et opportunités des nouvelles technologies.

La pandémie mondiale causée par le COVID-19 a encore exacerbé les inégalités sociales et économiques existantes, notamment le manque de perspectives pour de nombreuses personnes, en particulier les jeunes, dans les pays en développement. Dans ce contexte, le risque de radicalisation (par exemple, par la diffusion de récits extrémistes) a encore augmenté.

Un des défis majeurs pour la prévention des atrocités consiste à montrer l'efficacité des mesures mises en place.

Objectif 16.b: Promouvoir et appliquer une législation et des politiques non discriminatoires en faveur du développement durable.

Appréciation générale: L'art. 8 de la [Constitution fédérale](#) pourrait inspirer positivement certains pays.

Mesures :

Dans le cadre de programmes bilatéraux à long terme dans le domaine de la justice, la coopération suisse au développement soutient ses pays partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre concrète d'une législation non discriminatoire et conforme aux normes internationales en matière de droits humains. Ce travail est effectué de manière spécifique au contexte et en étroite coopération avec les acteurs étatiques, ce qui garantit la durabilité de ce travail. Par exemple, la DDC a aidé les pays partenaires à rédiger et à mettre en œuvre une législation nationale sur la violence à l'égard des femmes⁵ et la justice pour mineurs⁶

Dans sa politique étrangère, la Suisse s'engage au niveau multilatéral et bilatéral pour la protection et la lutte contre la discrimination des minorités nationales, religieuses et ethniques ainsi que des personnes ayant des besoins de protection élevés, à savoir les personnes handicapées, les personnes déplacées de force, les migrants, les enfants ou les personnes LGBTI. Elle encourage les mesures visant à promouvoir le pluralisme et le respect des différences.

Dans la Stratégie pour le développement durable 2030 (SDD 2030), le Conseil fédéral définit les lignes directrices de sa politique de durabilité et ancre le développement durable comme une exigence importante pour tous les domaines politiques fédéraux. Le plan d'action SNE 2030 2021-2023 complète les instruments existants de la Confédération par des mesures dans les domaines où il existe encore des lacunes pour la mise en œuvre du SNE 2030 ou où il est nécessaire de renforcer la coopération intersectorielle.

⁵ [Confronting and combating gender-based violence in Mongolia](#)

⁶ [Support pour la réforme de la justice pour mineurs au BiH](#)